

**COMMUNE**

**Du 16 MARS 2017**

*du*

*Coudray-Macouard*

L'an deux mil dix sept 16 mars à vingt et une heures vingt, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire publique sous la présidence de Madame AUVINET Françoise.

**Etaient présents** : AUVINET Françoise, JUIN Gilles, THOREAU Marie, HERGUE Eric, CLERGEAU Natacha, SCHOTT Laurence, BOUET Alain, COLONNIER Jacky, CANTEAU Denis, François LEROY

**Absents ayant donné pouvoir**: Allard Yves donne pouvoir à Mme AUVINET Françoise

Il a été procédé, conformément l'article L2121-15 du code Général des Collectivités Territoriales, la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil municipal Jacky COLONNIER ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 09 mars 2017

Mme Auvinet demande à l'ensemble des conseillers s'ils ont des remarques à formuler sur le procès verbal du dernier conseil municipal. Aucune remarque n'est apportée.

### **1-DEVIS RADAR PEDAGOGIQUE**

Deux radars pédagogiques seront installés rue du Puis Venier, avant la zone limitée à 30 km/h

M HERGUE présente les deux devis :

1) Devis NADIA pour un montant de 7 889,04 € TTC

1) Devis ELANCITÉ pour un montant de 4 545,60 € TTC

ELANCITÉ propose des radars pédagogiques en version solaire avec des connexions USB et Bluetooth.

Ces radars permettent d'enregistrer les dépassements de vitesse autorisée réguliers, sans toutefois enregistrer l'immatriculation du véhicule.

Seul un radar de la Gendarmerie permettra d'enregistrer les plaques d'immatriculation dépassant la vitesse de 30 km/h et ainsi verbaliser.

Une subvention sera demandée au conseil régional ou départemental, qui rétrocède un pourcentage des amendes de la région/département à la commune.

Il est demandé aux membres du conseil de se prononcer sur l'acquisition des radars proposés par Elancité pour un montant de 4 545,60 € TTC.

|           |                |            |
|-----------|----------------|------------|
| Pour : 11 | Abstention : 0 | Contre : 0 |
|-----------|----------------|------------|

## **2 – SIEML Tarif bleu**

M LEROY nous informe de la possibilité de bénéficier d'un tarif bleu sur la consommation d'électricité via le SIEML(Eclairage public et bâtiments communaux)

Le SIEML propose une adhésion à un groupement d'achat qui fera appel à la concurrence pour obtenir un tarif intéressant.

L'adhésion a une durée de 2 ans.

Les frais d'adhésion sont peu importants, de l'ordre de 60 € par an.

Il est demandé aux membres du conseil de se prononcer sur l'adhésion au groupement d'achat d'électricité via le SIEML, sachant que 250 communes du département y adhèrent.

|          |                |            |
|----------|----------------|------------|
| Pour : 6 | Abstention : 3 | Contre : 2 |
|----------|----------------|------------|

## **3 – SIEML Demande de versement unique du fonds de concours**

Montant des travaux réalisés : 331,10 € TTC

Taux du fonds de concours demandé : 75 %

Montant du fonds de concours demandé : 248,33 € TTC

Il est demandé aux membres du conseil de se prononcer sur la demande de versement du fonds de concours.

|           |                |            |
|-----------|----------------|------------|
| Pour : 11 | Abstention : 0 | Contre : 0 |
|-----------|----------------|------------|

## **4 – Devis SAVAS – tracteur 651**

Le tracteur 651 doit faire l'objet d'une réparation : l'eau se mélange avec l'huile.

Il est actuellement chez SAVAS qui a déposé le moteur pour évaluer les travaux.

Le coût s'élève à 6 371,71 € TTC

Ce tracteur est indispensable pour effectuer les travaux de la commune.

Il disposera ainsi d'un moteur en très bon état. Les pneus sont aussi en très bon état.

L'achat d'un nouveau tracteur d'occasion a été abandonné ; son coût est d'environ 15 000 €, sans garantie.

Il est demandé aux membres du conseil de se prononcer sur le devis SAVAS d'un montant de 6 371,71 € TTC.

|           |                |            |
|-----------|----------------|------------|
| Pour : 11 | Abstention : 0 | Contre : 0 |
|-----------|----------------|------------|

## **5 – Dossier Boulangerie**

Mme AUVINET nous informe de la fermeture du dépôt de pain du Coudray-Macouard, ainsi que de la fermeture de l'établissement de Courchamps.

Le bail n'a pas été résilié en bonne et due forme. Seuls des mails ont été adressés à la Mairie pour l'informer de la fermeture du dépôt de pain.

Aucune raison précise n'est apportée par la Boulangerie sur les raisons qui l'ont amené à fermer les 2 établissements.

M GAUTHIER, boulanger à Distré, propose d'installer un distributeur de pain. Celui-ci pourrait être installé sous le porche de l'ancienne épicerie. (M Gauthier alimente déjà la MAPA et l'Ecole).

Ce distributeur fournit des baguettes »tradition « et a une capacité de stockage de 60 baguettes. Un signal est envoyé au boulanger lorsque le distributeur est vide. Ainsi, il peut ré-alimenter le distributeur.

Cette opération n'aurait aucun coût pour la commune. Toutefois, le contrat avec le boulanger doit être étudié (assurances, électricité, installation sur le domaine public, etc.)

L'installation pourrait intervenir rapidement (Avril 2017).

Il est demandé aux membres du conseil de donner un accord de principe sur l'installation d'un distributeur de pain par M Gauthier.

|           |                |            |
|-----------|----------------|------------|
| Pour : 11 | Abstention : 0 | Contre : 0 |
|-----------|----------------|------------|

## **6 – Demande de subventions au Département – Quai de bus – Place parking Accessibilité – traçage parking terrain de basket**

Des demandes de subventions auprès du Département doivent être déposées avant le 24 Mars 2017, Elles varient entre 25 % et 45 % du montant des travaux.

Dossier présenté par M Juin

### **A) Quai de bus**

Deux devis ont été reçus (l'entreprise COLAS n'a pas donné suite à la demande de devis)

- ATP : devis de 14 800,80 € TTC

- TPPL : devis de 9 801,86 € Montant des travaux réalisés : 331,10 € TTC

Il est demandé aux membres du conseil de se prononcer sur le devis TPPL qui est nettement inférieur au devis ATP.

|           |                |            |
|-----------|----------------|------------|
| Pour : 11 | Abstention : 0 | Contre : 0 |
|-----------|----------------|------------|

### **B) Place de parking accessibilité**

Seule, l'entreprise TPPL a envoyé un devis

- TPPL : devis de 17 739,49 €

M Colonnier fait remarquer que puisque la demande de subvention (45 % des travaux) doit être déposée avant le 24 mars, le conseil municipal ne peut attendre la réception d'autres devis au risque de perdre cette subvention.

Il est demandé aux membres du conseil de se prononcer sur le devis TPPL.

|           |                |            |
|-----------|----------------|------------|
| Pour : 11 | Abstention : 0 | Contre : 0 |
|-----------|----------------|------------|

### **C) Parking sur l'ancien terrain de basket**

Seule, l'entreprise TPPL a envoyé un devis

- TPPL : devis de 14 477,54 €

La subvention est comprise entre 25 % et 35 % du montant des travaux.

Pour les mêmes raisons énoncées ci-dessus (B), il est demandé aux membres du conseil de se prononcer sur le devis TPPL.

|           |                |            |
|-----------|----------------|------------|
| Pour : 11 | Abstention : 0 | Contre : 0 |
|-----------|----------------|------------|

## **7 – Désherbeur**

L'utilisation de pesticides par les collectivités est désormais interdite.

Des démonstrations de désherbeurs à eau chaude (écologiques) ont été réalisées en présence de M Hergué et de M Bouet.

Deux entreprises ont présenté des devis :

- 16 574,48 € - ELIATEC

- 13 400 € - JARDI-CENTER / Alternoec

Le devis Jardi-center n'est pas figé. Il devrait être revu à la baisse.

Cette acquisition devrait être réalisée par 4 communes : Le Coudray-Macouard, Artannes sur Thouet, Saint Just sur Dive, Courchamps

Des échanges entre communes devront permettre d'élaborer une convention (lieu de stationnement, entretien, durée d'utilisation, participation financière, etc ...).

Une demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau est envisagée : 50 % à 60 % de l'acquisition

Il est demandé aux membres du conseil de donner un accord de principe sur cette opération.

|           |                |            |
|-----------|----------------|------------|
| Pour : 11 | Abstention : 0 | Contre : 0 |
|-----------|----------------|------------|

## **8 – Mise en place Bureau de vote Elections présidentielles et législatives**

Le tableau de présence des conseillers municipaux aux élections présidentielles qui auront lieu les 23 avril 2017 et 7 mai 2017, de 8h à 19h, a été élaboré.

La participation d'habitants de la commune à la tenue des bureaux de vote a été soulevée.

## **9 – Bilan des dégâts dus à la tempête de mars 2017**

- **Panne EDF au Coudray et à Bron** : EDF précise qu'elle dépanne en priorité les quartiers les plus peuplés (Le Coudray) puis les quartiers les moins peuplés (Bron). Les pannes électriques de Mars sont dues, en partie, aux peupliers appartenant à la Commune qui sont tombés.

- **Cyprès arrachés au cimetière** : Les travaux d'urgence ont été effectués par l'entreprise LAMY (816€). D'autre cyprès menacent de tomber. Une pierre tombale a été légèrement abîmée lors de la tempête ou lors des travaux d'urgence.

- **Chênes arrachés dans le bois de la Garenne**

- **Arbres tombés sur la voirie (Rue du Bellay/Belle rue)**

- **Bac de tri de Bron soulevé**

- **Chêne tombé Rte de Fosse-Bellay** : Désaccord entre la Commune et M Ouvrard sur la propriété du terrain sur lequel se situe l'arbre

- **Arbre mort sur RN (aire de repos)**

- **Toiture de la salle des associations endommagée**

- **Vitrage de la serre endommagée** : La démolition des vitres de la serre doit être réalisée

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **1 - Devis SAUR**

Il est demandé aux membres du conseil de se prononcer sur le devis présenté par la SAUR pour le nettoyage réseau des eaux pluviales (480€)

|           |                |            |
|-----------|----------------|------------|
| Pour : 11 | Abstention : 0 | Contre : 0 |
|-----------|----------------|------------|

**2- Devis Lamy** – abattage Cyprès, S'agissant de travaux d'urgence déjà effectués il n'y a pas lieu de délibérer.

**3- Tarif « enrobés »** : 1 470 € facturés par Cholet Enrobés pour 15 tonnes

**4- SAVAS (vu au 4)**

**5- Un TIG** doit effectuer 3 semaines de présence (Espaces verts)

6- Le conseil d'école souhaite la mise en place d'un comité de pilotage pour la mise en place d'un RPI au 01/09/2018 et le décalage de l'heure d'entrée en classe à 8h45 au lieu de 9h actuellement.

M COLONNIER souhaite obtenir des informations sur :

- a) les raisons pour lesquelles les balançoires ne sont pas installées au Bois de la Garenne
- b) L'acquisition d'un panneau d'affichage à la salle des fêtes
- c) la destruction du vieux panneau d'affichage en bois à Bron (en face le 1 chemin de Rimodan)
- d) le comité des fêtes
- e) le site internet
- f) les comptes-rendu des commissions

**Réponses :**

- a) Les balançoires répondent à des normes de sécurité précises : La recherche d'un fournisseur répondant à ces normes est en cours
- b) A prévoir au budget 2017
- c) A voir avec les employés municipaux
- d) la dernière réunion n'a pas permis de re-créeer un bureau. M Gérard POLICE, très intéressé, contactera des bénévoles susceptibles de s'engager dans cette association.
- e) la mise à jour du site est effectuée par M Colonnier. Cependant, il demande à obtenir les infos manquantes (photos des commerces, bureau des associations, événements 2017, etc.) Ce sujet sera revu en commission-communication.
- f) les quelques comptes-rendus des commissions peuvent être consultés en Mairie. M Colonnier relève que les jours d'ouverture de la Mairie sont incompatibles avec l'emploi du temps d'un salarié (mêmes horaires).

M CANTEAU propose que soit mis en place un tableau de suivi sur les projets importants en cours (Maison Rudeault, Ecole, Terrain rue de la Gadeloire, RPI, etc..)

Il propose que soit mis en place un suivi des dossiers récurrents, afin que chacun puisse avoir connaissance de l'avancement des dossiers.

Ce suivi pourrait prendre la forme d'un tableau (projets/avancement) à insérer dans les documents de travail joints à la convocation au conseil municipal. Ce tableau devra être mis à jour de l'état d'avancement des projets, avant chaque conseil.

Les travaux Petite rue de la Motte ont pris du retard en raison de problèmes des lignes téléphoniques.

Enfin, les travaux Chemin des Meuniers à Bron devraient être réalisés très rapidement.

La séance est levée à 23 h 00